



MAIRIE DE BRIE
05.45.69.96.89

BAREME JOURNALIER D'AIDE COMMUNALE AUX FRAIS DE SEJOUR D'UN ENFANT

(séance du 21 avril 2026)

QUOTIENT FAMILIAL ----- Revenus déclarés année N – 2 * ----- Nombre de parts x 12	QF < 567 € ----- Participation maximale : 50 % du coût du séjour	QF de 567 € à 737 € ----- Participation maximale : 50 % du coût du séjour	QF de 738 € à 1 307 € ----- Participation maximale : 50 % du coût du séjour	QF > 1 307 € -----
SORTIES SCOLAIRES (Hors vacances) <u>Ex.</u> : Classe de mer Classe de neige Séjour à l'étranger, etc ...	16,86 €	12,92 €	9.08 €	0 €

IMPORTANT : L'aide communale intervient après l'aide éventuelle des comités d'entreprises ou autres aides. Il n'y a pas de participation lorsque la Commune participe déjà par le biais d'un autre budget (Budget Général ou Caisse des Ecoles), sauf pour le plus petit quotient familial.

* Revenus avant abattements